

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal 

AVIS DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur une demande de dérogations mineures approuvant, pour le bâtiment portant le numéro 969, rue Saint-Timothée, des dérogations permettant une hauteur en mètres maximale de 18,54 m et 17,73 m plutôt que 14,50 m et un pourcentage de superficie d'une façade construit à l'alignement de construction de 49% au lieu du minimum de 60%, et ce, en dérogation aux articles 22 et 61 du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282) et en conformité au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) [dossier 1124400037].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 12 juin 2012, à 19 h, à la salle du conseil de l'arrondissement, au 800 boulevard de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Des renseignements concernant cette demande peuvent être obtenus en communiquant avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Montréal, le 28 mai 2012

M^e Domenico Zambito
Secrétaire de l'arrondissement